

Ecole Primaire Les
Chardons Bleus
Chemin du Croux
01170 Crozet

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE
en Visioconférence
Ecole Primaire Les Chardons Bleus
du 12/11/20

académie
LYON
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Ain
éducation
nationale

MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale : Madame Sandrine MOREL			
MEMBRES VOTANTS			Représentant
NOM	Présent	Excusé	
Directeur de l'école - Président : Mme DAUPHIN	X		
Maire : Mme Jouannet		X	
Adjointe : Mme Mosteiro	X		
Conseillère municipale : Mme Cottin	X		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
Mme Montagne Isabelle	X		
Mme Robin Marina	X		
Mme Casile Claire	X		
Mme Rochette Anne-Christine	X		
Mme Castel Anne	X		
Mme Berlemont Cécile	X		
Mme Combe Laura	X		
Mme Bordereau Pauline		X	
Mme Lebret Catherine	X		
Mme Leruse Cécile	X		
Mme Philipponet Marie	X		
Mme Legay Estelle (remplaçante Mme Bordereau)	X		
Un des maîtres du RASED :			
D.D.E.N :			
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
Mme LE CHANONY Morgane	X		
Mme BERGERY Caroline		X	Mme Convert Estelle
Mme FRANCHON Eglantine	X		
Mme REYBOUBET Célia	X		
Mme RECOLLIN-BELLON Sophie	X		
Mme SCHERRER Ursula		X	
Mme BIAMONTI Corinne	X		
Mme CASTRIQUE Caroline	X		
Mme AUBELLE Grégoire		X	Mme Migeon Marie Isabelle
Mme OLIVEIRA Joao Carlos	X		Mme Aubelle Pauline
VOIX CONSULTATIVE			
RASED :			
Médecin scolaire :			
Infirmier(e) scolaire :			
Assistante sociale :			
ATSEM			
Représentant périscolaire : Mme Cindy Jorge		X	
Enseignant ELCO :			
Invité :			

Procès-verbal établi le

Le président et secrétaire, directeur de l'école

Nom : Mme Dauphin

Signature



Date : 12/11/2020

heure de début : 18h30

Ordre du jour :

ECOLE :

- Effectif de l'école : 274 élèves (81 en maternelle et 193 en élémentaire). Effectif en augmentation par rapport à l'année scolaire précédente : peu de départs en juin et 47 nouvelles inscriptions. Cette hausse ne devrait pas justifier une ouverture de classe à la rentrée de septembre 2021 car 40 CM2 quitteront l'école en juin prochain.

- Bilan compte OCCE de l'école : solde de 7 426,89€ au 31/08/2020 : les comptes ont été vérifiés par une enseignante et un parent d'élève. Un solde plus élevé que les années précédentes car les 2 classes de découvertes de l'année dernière auxquelles l'école participe financièrement ont dû être annulées suite à la situation sanitaire.

Les entrées d'argent : dons sou des écoles (100,00€/classe), vente chocolats de Noël, vente photos de classe.

Les dépenses : abonnement « Belles histoires » en maternelle, abonnements Petit Quotidien et Quotidien en élémentaire, achat de dictionnaires pour le cycle 2, larves de papillon pour classes maternelle et élémentaire (CP- CE1), licences EDUMOOV, matériel arts plastiques, réquerres cycles 2 et 3, jeux pédagogiques, costume et barbe du Père Noël, gel hydroalcoolique.

- Vote du règlement intérieur de l'école : vote à l'unanimité

- Absences enseignantes et non remplacements : les enseignants prévus pour effectuer les remplacements sont pratiquement tous sur des classes où les enseignants ont un arrêt de longue ou de courte durée. Il en reste donc très peu pour effectuer de courts remplacements. Cette situation n'est pas propre à l'école de Crozet. Les enfants présents sont répartis dans les classes de maternelle et/ou d'élémentaire en fonction de l'âge et du nombre. L'école remercie les parents qui s'organisent pour ne pas mettre leur enfant afin de ne pas surcharger les classes.

- Présentation du PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) : ce dispositif concerne les enfants en situation de handicap. L'école est rattachée au PIAL Charpak dont les deux pilotes sont l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription du pays de Gex nord et la principale du collège Charpak plus un coordinateur, le directeur de la SEGPA Gex.

Le PIAL s'inscrit dans le volet « école inclusive ». L'un de ses objectifs principaux est de contribuer au développement progressif de l'autonomie des élèves en situation de handicap.

- Protocole sanitaire-Covid-19 : Rappels :

➤ **ELEVES : Dans tous les cas, les parents doivent avertir l'école en envoyant un mail à la directrice : la directrice rappelle à chaque fois aux parents la démarche à suivre :**

- **Identifié comme cas contact à risque** : revient à l'école au bout de 7 jours après le dernier Contact avec le cas confirmé sans qu'un test soit obligatoire à condition qu'il n'ait plus ou pas de symptômes.

- **Présente à la maison des symptômes** : reste au domicile et revient à l'école uniquement si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. Retour à l'école 7 jours après si disparition des symptômes.

- **Symptômes évocateurs à l'école** : isolation, appel des parents. L'enfant reste au domicile et revient à l'école uniquement si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. Retour à l'école 7 jours après si disparition des symptômes.

- **Cas confirmé Covid-19** : l'enfant ne doit pas revenir à l'école avant le délai défini par le médecin. Il est isolé 7 jours à compter de la date du test ou du début des symptômes et potentiellement jusqu'à 48h00 après la disparition des symptômes. L'Inspectrice de l'Education Nationale, la mairie et les parents sont informés.

➤ PERSONNEL :

- Doit tout le temps porter le masque à l'intérieur (sauf au moment du repas à condition de respecter les distances et d'aérer) et à l'extérieur.
- Liste cas contacts :

si symptômes : 48h00 avant le début des symptômes

si asymptomatique : 7 jours avant l'éviction.

- Isolation 7 jours ou plus si les symptômes persistent.
- Les parents et la mairie sont avertis.

⇒ LISTE CAS CONTACTS A RISQUE = composée uniquement des personnes ayant été en contact avec le cas confirmé sans porter de masque.

⇒ Lorsque 3 cas confirmés positifs dans une même classe = toute la classe est contact à risque.

- Projets, animations :

A ce jour avec le plan « Vigipirate Alerte Attentats », toutes les sorties occasionnelles avec ou sans nuitées sont annulées, seule les sorties régulières sont autorisées (piscine...).

➤ Piscine : 1 créneau octroyé par la piscine de Gex : seuls tous les CP iront à la piscine de fin mars à fin juin, tous les vendredis après-midi. Si la situation sanitaire perdure avec des déplacements limités, les accompagnants bénéficieront d'attestations de déplacements spécifiques fournies par l'école.

➤ Ski : au retour des vacances de Noël du CE2 au CM2 :

Pour ces 2 activités l'école a besoin de parents agréés et/ou accompagnateurs => pour les parents qui ne se sont pas encore manifestés, ils peuvent le faire auprès des enseignantes ou par mail auprès de la directrice.

➤ Tennis : période 5 du CP au CM2.

➤ Permis piétons : CE2.

➤ Exposition MAIF sur les dangers domestiques : CP et CE1.

➤ Pour cette année scolaire, l'équipe enseignante, au vue de la situation sanitaire et de ses aléas, a décidé de ne pas organiser de classes de découvertes et de reporter ce projet à l'année prochaine. Ces classes de découvertes sont remplacées pour cette année scolaire par un Projet « Eau, Ecologie et Citoyenneté » qui concernera toutes les classes de la PS au CM2 et qui sera interdisciplinaire → ce projet est en cours d'écriture et devrait commencer en janvier.

➤ Animations FNE (anciennement FRAPNA) et CCPG prévues mais pas de dates fixées pour l'instant.

MAIRIE-ECOLE :

- Entrée des maternelles par le grand portail et dépose minute juste devant un peu dangereuse : le problème a été réglé par la mairie par la pose de barrières condamnant la dépose minute.

- Salle sieste : réservée au PS. Les MS dorment par terre sur des tapis : serait-il possible de les installer plus confortablement ?

Avec le nouveau protocole sanitaire, l'organisation de la sieste a été revue : les PS/MS de la classe de Mme Casile dorment dans la salle de sieste et la classe, les PS de la classe de Mme Montagne dorment dans la classe d'activités et les MS dans sa classe (les GS travaillent avec les GS de Mme Robin), les MS de Mme Robin dorment dans la bibliothèque de l'école. Dans la classe de Mme Casile le problème du store va être réglé.

Cette organisation est possible car 2 ATSEMs prennent leur pose à 11h15.

Le nombre d'enfants qui dorment est en augmentation d'année en année et la salle de sieste est trop petite pour tous les accueillir: qu'est-il prévu pour les années à venir ? → 2 classes supplémentaires ont été prévues dans le bâtiment du centre de loisirs : la mairie va entreprendre des travaux pour finir de les aménager, ces 2 classes devraient être des classes d'élémentaire. Lorsque ces 2 classes ouvriront, cela entrainera une réorganisation dans l'école actuelle dans la répartition des classes entre la maternelle et l'élémentaire.

- ATSEMs : septembre et octobre ont été compliqués car Audrey enceinte devait prendre 1h00 de

pose journalière, 1 Atsem absente et pas d'apprenties cette année malgré le souhait de la mairie de recruter → une intérimaire a été employée pour palier à ces différents points.

Les Atsems prennent leur pose sur le temps scolaire car elles assurent aussi le temps de cantine. Afin de diminuer leur temps de ménage, la mairie a fait appel à 2 entreprises : en attente de retour de devis. Les parents proposent l'embauche d'une 4^{ème} Atsem qui se partagerait sur les 3 classes.

MAIRIE :

- Restaurant scolaire :
- Surveillance restaurant scolaire : cette année, il y a environ 200 enfants par jour : les 3 Atsems sont présentes + 3 personnels mairie + 3 animateurs scoubidous (2 en salle et 1 à dans la cour) + 1 personne supplémentaire depuis le 02/11/20. En cas d'absence d'une personne, le personnel mairie vient en remplacement.
- Facturation : lorsqu'une enseignante est absente et non remplacée et que les parents ne mettent pas leur enfant à l'école : est-il possible de ne pas facturer le repas ? → pour le 1^{er} jour cela n'est pas possible car le repas a déjà été commandé, pour les jours suivants il faut annuler l'inscription la veille avant 9h00 en appelant la mairie ou en envoyant un mail.
- Pour des questions de sécurité : si un enfant inscrit doit être récupéré à 12h00, il faut obligatoirement prévenir la mairie. Les parents doivent aussi avertir par mail l'école et les scoubidous (si enfant inscrit).
- Avec la Covid-19, il n'est actuellement pas possible que des parents viennent déjeuner à la cantine.
- Des parents aimeraient que les menus leur soient envoyés par mail : les menus du mois sont publiés sur le site de la mairie et sur l'application intramuros: ces menus sont donc facilement accessibles et consultables et un envoi sur les boîtes mails des familles n'est donc pas justifié.
- Peinture passage piétons : serait-il possible de peindre les bandes « passage piétons » afin de les rendre plus visibles ? → ce sera fait prochainement.

heure de fin : 20h30